



Un salarié soupçonné de voler des boissons dans un entrepot

Par **blackvise**, le 17/01/2012 à 21:43

Bonjour,

je suis délégué du personnel dans une société de stockage de boisson non alcoolisé.

Je dois défendre un salarié soupçonné de vol de boisson
voici les faits:

lors de sa sortie de l'enceinte de la société , le vigile du poste de garde à ouvert de lui même la cabine du chauffeur et vu de la boisson sur le siège passagr du camion.

Le vigile a mis les boissons dans son bureau et inscrit dans la main courante les faits.

Le chauffeur certifie que les boissons lui ont été donné par une tierce personne (ou récupérer dans une poubelle suivant les moments où l'on pose des questions).

il a été convoqué pour le 25/01/2012, et je suis en charge de le défendre.

Y a t'il moyen d'annuler la procédure car le vigile a ouvert la porte du camion?

le chauffeur n'a pas été surpris en train de prendre les colis sur une palette ou ailleurs, mais simplement trouvé dans sa cabine , cela peut il

jouer en sa faveur?

Comptant sur vos commentaires pour défendre ce salarié

Par **pat76**, le **18/01/2012** à **18:03**

Bonjour

Le chauffeur est en mise à pied conservatoire depuis la découverte de l'affaire?

Par **blackvise**, le **19/01/2012** à **16:10**

Non

pas du tout il continue a rouler normalement, il a juste rendez vous la semaine prochaine pour un entretien (il a reçu sa lettre de convocation)

Par **pat76**, le **19/01/2012** à **16:42**

Bonjour

Donc, il ne pourra pas être licencié pour faute grave.